



**GRAND  
LAC**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 mai 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS et en visioconférence**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
3 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
6 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
17 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Florian MAITRE
30 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
31 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
32 MERY	T Nathalie FONTAINE	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOTZ	T Daniel CLERC	
34 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
35 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
36 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
37 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
38 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
39 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
42 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
43 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
44 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
45 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
46 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
47 VOGLANS	T Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

**Autres présents non-votants :**

Sandra FERRARI  
Arnaud EQUY  
M. TISSERAND  
Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

SMSB - Présidente de SMSB  
SMSB - Directeur de la régie Savoie Grand Revard  
Administrateur de la commune de Pugny-Chatenod  
Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 mai 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 47 présents et 55 votants. Lucie DAL PALU est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2022

Exécutoire le : 24 MAI 2022

Affichée le : 24 MAI 2022

Visée le : 24 MAI 2022

### VALORISATION DES DECHETS Gratuité de la mise à disposition des composteurs individuels

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à l'économie circulaire, Grand Lac a réalisé en 2019 une étude et défini un schéma directeur de gestion des biodéchets pour son territoire.

Déjà engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la gestion de proximité des biodéchets, la communauté d'agglomération a fait le choix de maintenir et de développer ses actions de prévention, notamment par la poursuite de la promotion du compostage domestique.

Sur les communes rurales et les secteurs excentrés des communes péri-urbaines, la mise à disposition de composteurs individuels sera renforcée et le compostage partagé sera proposé aux personnes volontaires, permettant ainsi un détournement des déchets alimentaires et d'une partie des déchets végétaux et leur valorisation in-situ.

En complément, Grand Lac va mettre en place une collecte destinée aux usagers n'ayant pas accès à ce mode de valorisation, notamment dans les centre-bourgs et l'habitat vertical, en raison de la densité de population (démarrage à la rentrée 2022 et extension progressive jusqu'en 2024).

Depuis 2005, ce sont 5 056 composteurs individuels qui ont été distribués sur le territoire et 64 aires de compostage partagé implantées en pieds d'immeubles.

Le service valorisation des déchets fournit les composteurs et accompagne les usagers gratuitement pour la mise en place des aires de compostage partagé.

Actuellement, les composteurs individuels sont mis à disposition contre une participation de 15 €.

Dans un souci d'équité au regard des autres services proposés gratuitement pour la gestion des biodéchets (collecte des déchets alimentaires, mise en place d'aire de compostage partagé, prêt de broyeurs à végétaux) et dans l'objectif de favoriser la pratique pour atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers sur le territoire, il est proposé de rendre cette mise à disposition gratuite.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la mise à disposition gratuite des composteurs individuels.

- Délégués en exercice : 66
- Présents : 47
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 17 mai 2022

Le Président,  
Renald BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Valorisation des déchets - Gratuité de la mise à disposition des composteurs individuels

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/05/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/05/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4161 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220517-d4161-DE

---

**Date de décision :** 17/05/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement